



Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne/mer
Canton de Samer

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Conseiller en exercice : 14
Présents : 9
Excusé(s)/Absent(s) : 2
Procuration : 2
Absents : 5
Quorum : 8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023 N°2023-19

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi neuf juin, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du premier juin deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Madame Isabelle Tartare, Messieurs Bruno Debove, Sébastien Poquet, David Seillier, Julien Caplier.

Absents excusés : Madame Isabelle Tartare et Monsieur Bruno Debove.

Et de Madame Isabelle Tartare ayant donné procuration à Madame Monique Wattez,
De Monsieur Bruno Debove ayant donné procuration à Madame Stéphanie Thellier.

Madame Stéphanie Thellier est désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE
INONDATIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'inscription au Budget Primitif 2023 des travaux de réfection de la place Pauchet vu les dégâts occasionnés par les dernières inondations.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de « l'Aide à la voirie communale inondations ».

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental :
« A la suite des événements climatiques du 16 janvier 2023, je vous informe que le Département déclenchera le dispositif spécifique « aide à la voirie communale inondations » pour accompagner les communes qui auraient subi des dégâts sur le réseau routier communal (subvention de 50 % plafonnée à 15 000 €). »

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	46 327 €	Région Hauts-de-France : Fonds d'intervention « Inondations et Tempêtes » 30 %	13 898.10 €
		Conseil départemental : Aide à la voirie inondations 50 % plafonnée à 15 000 € soit 32.38 %	15 000 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216204461-20230609-2023_19-DE

		Autofinancement 37.62 %	17 428.90 €
TOTAL	46 327 €	Total	46 327 €

Le conseil municipal à l'unanimité après avoir délibéré :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire
- ADOPTE l'opération de et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire


Yves Hennequin



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le.....**20 JUIN 2023**
Publiée ou Notifiée le.....**20 JUIN 2023**.....
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,




REÇU EN PREFECTURE

le 20/06/2023

Application agréée E-legalite.com